



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi 1<sup>ER</sup> décembre deux mille quatorze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 45, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale et Jacquelin Millette, inspecteur municipal.

---

**POINT 1  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est 19 h 45, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2  
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**14-12-174 POINT 3  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**14-12-175 POINT 4  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE  
2014**

---

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance régulière du 3 novembre 2014 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 3 novembre 2014 soit approuvé.

14-12-176

**POINT 5**  
**CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – NOVEMBRE 2014**

---

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1400342 à D1400365, totalisant 9 986,51 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2014;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1400541 à CP1400589, totalisant 70 579,21 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2014;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

14-12-177

**POINT 6**  
**CORRESPONDANCE**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée telle que lue.

**PROVENANCE**

- Me Daniel Provencher, avocat – Réponse à la correspondance du 10 octobre concernant l'avis d'inspection du bâtiment – Dossier matricule : 9784-93-1555
- De la MRC d'Antoine-Labelle – Communiqué annonçant la suspension du programme d'aide à l'amélioration de l'habitat

**POINT 7**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Quelques citoyens, cinq (5), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

14-12-178

**POINT 8**  
**DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – DIVERS ORGANISMES**

---

ATTENDU les demandes d'aide financière de divers organismes locaux voués au développement communautaire, à la vie culturelle, aux sports et loisirs;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité refuse les demandes d'aide financière suivantes :

- Clinique de santé de la Municipalité de Grand-Remous
- Village d'accueil des Hautes-Laurentides
- Cadets de l'air – Escadron 739 Vallée du Lièvre
- Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre
- Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger – « Programme Pair »

**14-12-179**      **POINT 9**  
**RENOUVELLEMENT – ADHÉSION – ANNÉE 2015 - FÉDÉRATION**  
**QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

---

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a transmis à la Municipalité sa facturation pour l'adhésion à cet organisme pour l'année 2015;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pour l'année 2015, et autorise le paiement de la cotisation pour un montant total de 998,67 \$, taxes incluses.

**14-12-180**      **POINT 10**  
**OFFRE DE SERVICE – TECHNICIEN À L'USINE D'EAU POTABLE –**  
**ANNÉE 2015**

---

ATTENDU l'offre de service de « Services Environnementaux Lussier », datée du 18 novembre 2014, pour des opérations de traitement de l'eau potable et de prélèvements de l'eau du réseau d'aqueduc de la Municipalité;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité retienne, pour l'année 2015, les services de la firme « Services Environnementaux Lussier » pour les opérations de traitement de l'eau potable et de prélèvements de l'eau du réseau d'aqueduc, pour un montant mensuel de 1 255 \$, plus les taxes applicables.

**14-12-181**      **POINT 11**  
**CONVENTION D'UTILISATION DES DONNÉES RELATIVE AUX**  
**ORTHOPHOTOGRAPHIES 2014 DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

---

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle nous a fait parvenir la convention d'utilisation des données relative aux orthophotographies 2014 couvrant le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle et la Municipalité ont convenu de signer une entente d'utilisation des orthophotographies et de données afférentes sur territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

Il est proposé par : Mireille Campeau  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

**14-12-182**      **POINT 12**  
**RENOUVELLEMENT – ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES**  
**COURS D'EAU**

---

ATTENDU QUE l'entente à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage vient à échéance le 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire reconduire ladite entente;

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 8 de ladite entente, cette dernière peut être reconduite pour une autre période de trois ans, et ce, par l'adoption d'une résolution à cet effet;

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité reconduit, pour les années 2015, 2016 et 2017, l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

14-12-183

**POINT 13**  
**ÉTAT DE LA SITUATION SUR L'ABOLITION DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT (CLD) ET DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS (CRÉ)**

---

ATTENDU QUE les maires et mairesses sont inquiets des annonces faites quant aux intentions du gouvernement provincial d'abolir les CLD et les CRÉ du Québec;

ATTENDU QUE les maires et mairesses reconnaissent l'importance et l'impact positif des CLD dans le cadre du développement économique de leur région;

ATTENDU QUE le développement économique des régions repose sur des structures, tels les CLD, qui a fait ses preuves depuis les 15 dernières années, lesquels disposent de professionnels qualifiés connaissant bien les réalités du milieu et dévoués au développement économique régional;

ATTENDU QUE le maintien des CLD est primordial pour les communautés rurales ainsi que pour les communautés démontrant un fort taux de dévitalisation, lesquelles peuvent compter sur un acteur efficace et dynamique voué à favoriser leur développement économique;

ATTENDU QUE les maires et mairesses des MRC du Québec ont été informés par le biais des médias des intentions du gouvernement du Québec;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel appui la MRC d'Antoine-Labelle afin de dénoncer les récentes annonces de coupures du gouvernement provincial, notamment quant à l'abolition des CLD, lesquelles ont été prises sans consultation des régions concernées et donc, sans se soucier des impacts possibles de cette décision sur le développement économique des régions.

Il est de plus résolu de faire part au gouvernement du Québec des inquiétudes des maires et mairesses de la MRC d'Antoine-Labelle de ses intentions quant au maintien des différents programmes de développement économique.

14-12-184

**POINT 14**  
**SUBVENTION – RAPPORT DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CHEMINS MUNICIPAUX**

---

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une subvention de 15 000 \$ du ministère des Transports pour l'aide à l'amélioration de son réseau routier;

ATTENDU QUE des travaux ont été exécutés sur les chemins municipaux, soit la montée Thomas et la montée du Lac Gravel et le Rang 4 Gravel;

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, soient approuvées.

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses, pour un montant total de 41 722 \$, sur les chemins municipaux dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué. De plus, 4 940 tonnes de concassé ont été fournies par la Municipalité, représentant une dépense de 22 872 \$

14-12-185

**POINT 15**  
**SALAIRES – EMPLOYÉS MUNICIPAUX – ANNÉE 2015**

---

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 2,0% au cours de la période de 12 mois se terminant en septembre;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil autorise une augmentation salariale de 2,0 % aux employés municipaux et aux pompiers, pour l'année 2015, le tout tel qu'inscrit dans le document présenté à cet effet.

Le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit document pour et au nom de la Municipalité.

14-12-186

**POINT 16**  
**RENCONTRE ANNUELLE 2015 – CONSEIL MUNICIPAL ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité dégage les fonds nécessaires à une rencontre annuelle du conseil municipal et des employés municipaux le 10 janvier 2015. Ladite rencontre permettra de faire le point sur les activités de l'année 2014-2015.

Cette dépense soit imputée à même le budget général de l'année 2015.

14-12-187

**POINT 17**  
**DÉNONCIATION DES AUGMENTATIONS DE LA TARIFICATION DE LA FORMATION DES POMPIERS**

---

ATTENDU le dépôt le 15 octobre 2014 dans la Gazette officielle du Québec d'un projet de règlement venant modifier le règlement sur les frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit une augmentation considérable aux frais de scolarité exigibles d'un élève et notamment pour les programmes de formation de « Pompier I », « Pompier II » et « Opérateur d'autopompe »;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit des exigences de formation pour les pompiers des services municipaux de sécurité incendie;

ATTENDU QUE ces hausses, quant aux frais de scolarité, a des impacts considérables sur les budgets des municipalités;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel dénonce au ministère de la Sécurité publique cette augmentation des frais de scolarité de l'École nationale de pompiers du Québec qui aura un impact considérable sur le budget de notre municipalité et de ce fait, sur nos citoyens et entreprises.

14-12-188

**POINT 18**  
**EMBAUCHE – SURVEILLANT DE PATINOIRE ET GLISSADES – HIVER 2014-2015**

---

ATTENDU QU'un avis d'offre d'emploi au poste de « surveillant de patinoire et glissades » a été publié dans une lettre circulaire distribuée sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, le 10 novembre dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu plus d'une dizaine de candidatures;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité procède à l'embauche de madame Brigitte Dinelle et monsieur Stéphane Bélisle, à titre de « surveillant de patinoire et glissades » au Parc La Sporthèque, pour l'hiver 2014-2015, et ce aux conditions prévues au contrat de travail.

La directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, le contrat à intervenir à cette fin.

**POINT 19**  
**VARIA – PAROLE AU CONSEIL**

---

- Madame Dinelle et monsieur Bélisle présentent au conseil leur programmation d'activités pour la nouvelle saison à la patinoire de La Sporthèque.
- De l'information concernant l'avenir du bureau de poste est demandé.
- Étant la dernière séance de l'année 2014, monsieur le Maire a offert ses vœux des Fêtes aux citoyens, aux membres du conseil et aux employés municipaux.

14-12-189

**POINT 20**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Mireille Campeau  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20 h 25.

---

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ  
Maire

---

MANON LAMBERT  
Directrice générale